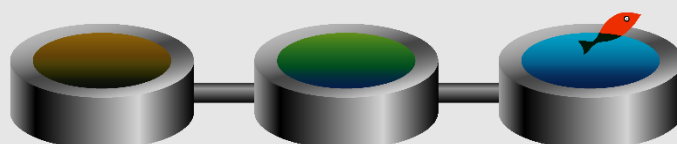




Prix & Qualité

service de l'assainissement collectif

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2017
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2017

Sommaire

CDC COEUR DE CHARENTE

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC	4
■	ORGANISATION DE L'EXERCICE DE LA COMPETENCE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ..	4
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DES SERVICES	5
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	5
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	5
■	VOLUMES FACTURES	7
■	CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE	8
■	OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES.....	9
■	GLOSSAIRE	19
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	20
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	20
■	PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	20
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION – AIGRE-VERDILLE.....	22
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION - ANAIS	23
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION – AUNAC SUR CHARENTE	24
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION - CELLEFROUIN	25
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION – CHENON-AUNAC SUR CHARENTE (CHENOMET).....	26
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION - COULONGES.....	27
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION - MANSLE.....	28
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION – MONTIGNAC-CHARENTE.....	29
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION - NANCLARS.....	30
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION - PUYREAUX.....	31
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION – ST AMANT DE BOIXE	32
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION – VAL DE BONNIEURE (ST ANGEAU)	33
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION – ST FRONT.....	34
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION - TOURRIERS	35
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION – VARS	36
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION - VILLOGNON	37
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION - VOUHARTE	38
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION - XAMBES.....	39
■	RECETTES D'EXPLOITATION	41
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	43
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	43
■	CONFORMITE DE LA COLLECTE	45
■	CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION	45
■	CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION.....	45

■ FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	47
■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	47
■ ETAT DE LA DETTE	48
■ AMORTISSEMENTS REALISES	50
■ PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE.....	52
■ PRIX GLOBAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	53
■ PRIX GLOBAL : AIGRE-VERDILLE	54
■ PRIX GLOBAL : ANAIS	55
■ PRIX GLOBAL : AUNAC SUR CHARENTE	56
■ PRIX GLOBAL : CELLEFROUIN	57
■ PRIX GLOBAL : AUNAC SUR CHARENTE (Ex SIACCC-CHENOMMET)	58
■ PRIX GLOBAL : CHENON.....	59
■ PRIX GLOBAL : COULONGES	60
■ PRIX GLOBAL : MANSLE.....	61
■ PRIX GLOBAL : MONTIGNAC-CHARENTE	62
■ PRIX GLOBAL : NANCLARS.....	63
■ PRIX GLOBAL : PUYREAUX	64
■ PRIX GLOBAL : PUYREAUX	65
■ PRIX GLOBAL : SAINT AMANT DE BOIXE	66
■ PRIX GLOBAL : VAL DE BONNIEURE (St ANGEAU).....	67
■ PRIX GLOBAL : SAINT FRONT.....	68
■ PRIX GLOBAL : TOURRIERS	69
■ PRIX GLOBAL : VARS	70
■ PRIX GLOBAL : VILLOGNON.....	71
■ PRIX GLOBAL : VOUHARTE	72
■ PRIX GLOBAL : XAMBES.....	73

■ Caractérisation technique du service public de l'assainissement collectif

■ ORGANISATION DE L'EXERCICE DE LA COMPETENCE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La CDC COEUR DE CHARENTE regroupe les communes de AIGRE, AMBERAC, ANAIS, AUNAC sur CHARENTE, AUSSAC-VADALLE, BARBEZIERES, BESSE, CELLEFROUIN, CELLETES, CHAPELLE (LA), CHARME, CHENON, COULONGES, EBREON, FONTCLAIREAU, FONTENILLE, FOUQUEURE, GOURS (LES), JUILLE, LICHES, LIGNE, LONNES, LUPSAULT, LUXE, MAINE DE BOIXE, MANSLE, MONTIGNAC-CHARENTE, MOUTON, MOUTONNEAU, NANCLARS, ORADOUR, PUYREUX, RANVILLE-BREUILAUD, SAINT AMANT DE BONNIEURE, SAINT CIERS SUR BONNIEURE, SAINT FRAIGNE, SAINT FRONT, SAINT GROUX, SAINT-AMANT-DE-BOIXE, SAINT ANGEAU, SAINTE COLOMBE, TACHE (LA), TOURRIERS, TUSSON, VALENCE, VAL DE BONNIEURE, VARS, VENTOUSE, VERDILLE, VERVANT, VILLEJESUS, VILLEJOUBERT, VILLOGNON, VOUHARTE et XAMBES.

Les communes concernées par la compétence assainissement collectif sont les suivantes : AIGRE, ANAIS, AUNAC sur CHARENTE, AUNAC sur CHARENTE - CHENOMMET, CELLEFROUIN, CHENON, COULONGES, MANSLE, MONTIGNAC-CHARENTE, NANCLARS, PUYREUX, SAINT FRONT, SAINT AMANT DE BOIXE, SAINT ANGEAU, TOURRIERS, VARS, VERDILLE, VILLEJESUS, VILLOGNON, VOUHARTE et XAMBES.

La compétence d'assainissement collectif est découpée en 18 services :

- Anais
- Aunac sur Charente
- Cellefrouin
- Cœur de Charente (Aigre-Verdille)
- Coulonges
- Mansle
- Montignac-Charente
- Nanclars
- Puyreux
- Saint Amant de Boixe
- Saint Angeau
- Saint Front
- SIACCC
- Tourriers
- Vars
- Villognon
- Vouharte
- Xambes

■ **CONDITIONS D'EXPLOITATION DES SERVICES**• *Services en affermage*

Services	Nombre d'abonnés	Mode de gestion	Exploitant	fin du contrat
Anais	159	affermage	VEOLIA EAU - CGE	31/12/2018
Mansle	901	affermage	SAUR	31/12/2022
Montignac-Charente	282	affermage	VEOLIA EAU - CGE	31/12/2020
Aigre – Verdille (Cœur de Charente)	666	affermage	SAUR	31/12/2027

• *Services en Régie*

- Aunac sur Charente
- Cellefrouin
- Coulonges
- Nanclars
- Puyréaux
- St Amant de Boixe
- St Angeau : Val de Bonnieure au 1^{er} janvier 2018
- St Front
- Chenon-Chenommet (Ex SIACCC)
- Tourriers
- Vars
- Villognon
- Vouharte
- Xambes

Anais sera exploité en Régie à compter du 1^{er} janvier 2018.

■ **PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE**• *Contrats d'affermage*

Les prestations confiées aux sociétés SAUR et VEOLIA sont les suivantes :

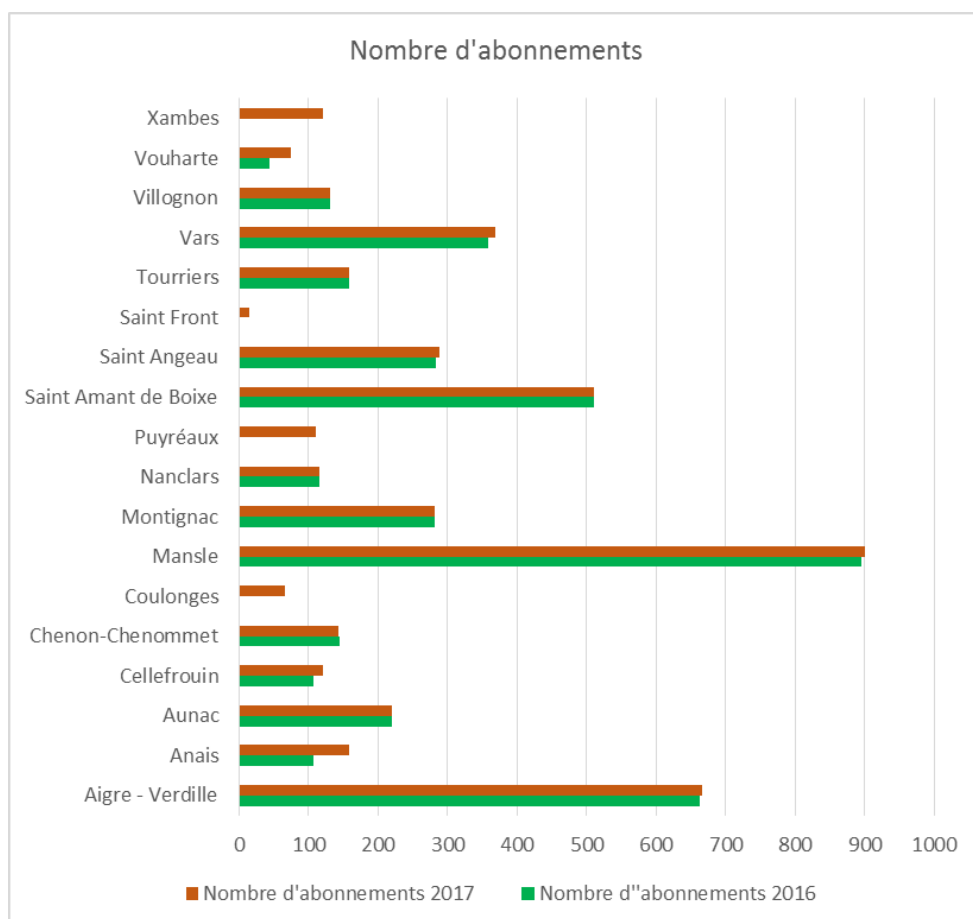
Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	assainissement collecte
Entretien	des branchements, des clôtures, des collecteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement, des postes de relèvement, des stations d'épuration
Renouvellement	des collecteurs <6m, des équipements électromécaniques
Prestations particulières	curage hydrodynamique, traitement des boues

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	des collecteurs, des postes de relèvement, des stations d'épuration
-----------------------	---

■ **NOMBRE D'ABONNEMENTS**

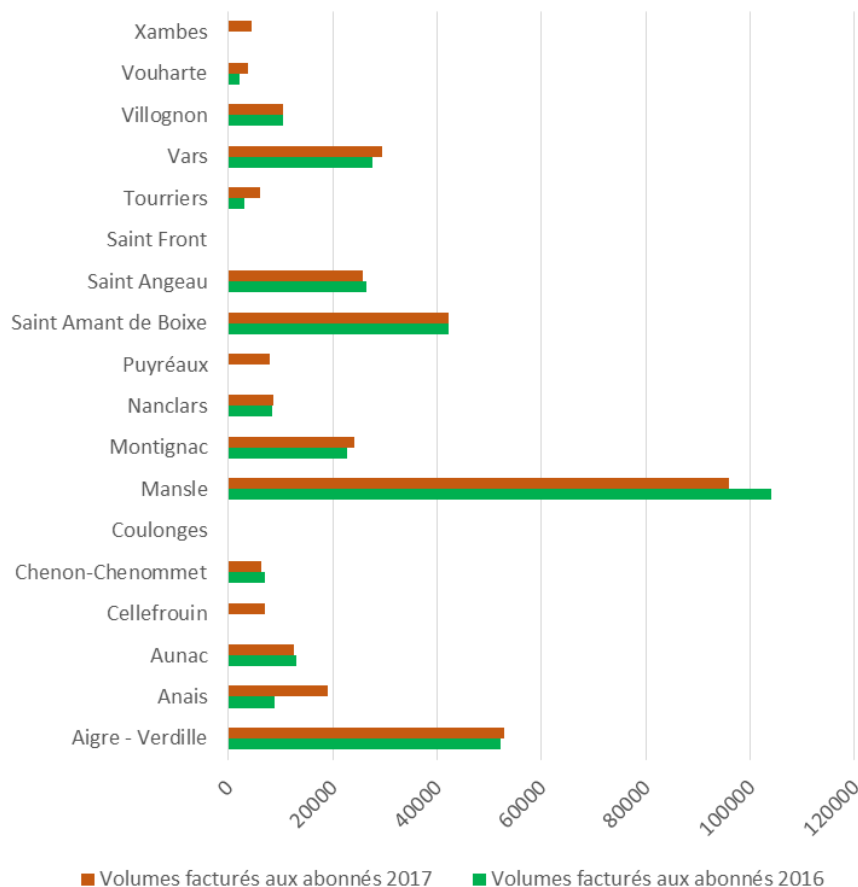
Communes	Nombre d'abonnements 2016	Nombre d'abonnements 2017	Variation
Aigre - Verdille	663	666	0,45%
Anais	106	159	33,33%
Aunac sur Charente	220	220	0,00%
Cellefrouin	106	120	11,67%
Chenon-Chenommet	145	143	-1,40%
Coulonges	NC	66	-
Mansle	896	901	0,55%
Montignac-Charente	281	282	0,35%
Nanclars	115	115	0,00%
Puyréaux	NC	110	-
Saint Amant de Boixe	511	511	0,00%
Saint Angeau	283	288	1,74%
Saint Front	NC	15	-
Tourriers	159	159	0,00%
Vars	359	368	2,45%
Villognon	131	131	0,00%
Vouharte	43	75	42,67%
Xambes	NC	120	-
Global	4 018	4 449	9,69%



VOLUMES FACTURES

Territoire	Volumes facturés aux abonnés 2016	Volumes facturés aux abonnés 2017	Variation
Aigre - Verdille	52 115	52 944	1,59%
Anais	8 724	18 976	117,51%
Aunac sur Charente	12 945	12 438	-3,92%
Cellefrouin	NC	6 880	-
Chenon-Chenommet	6 875	6 258	-8,97%
Coulonges	NC	NC	-
Mansle	104 009	95 976	-7,72%
Montignac-Charente	22 789	24 063	5,59%
Nanclars	8 337	8 621	3,41%
Puyréaux	NC	7 980	-
Saint Amant de Boixe	42 102	42 102	0,00%
Saint Angeau	26 410	25 809	-2,28%
Saint Front	NC	0	-
Tourriers	2 937	6 080	107,01%
Vars	27 621	29 476	6,72%
Villognon	10 384	10 384	0,00%
Vouharte	2 094	3 651	74,36%
Xambes	NC	4 390	-
Global	327 342	356 028	8,76%

Volumes facturés aux abonnés



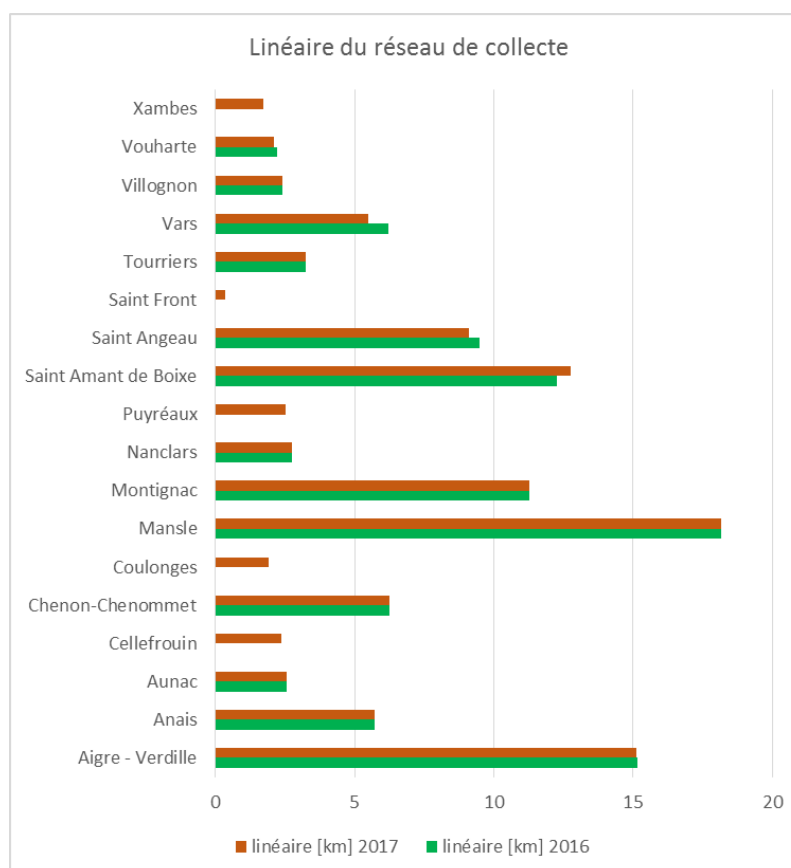
Rapport annuel

EXERCICE

2017

CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE

Territoire	linéaire [km] 2016	linéaire [km] 2017	Variation
Aigre - Verdille	15,175	15,14	-0,23%
Anais	5,728	5,7	-0,49%
Aunac sur Charente	2,569	2,57	0,04%
Cellefrouin	NC	2,35	-
Chenon-Chenommet	6,24	6,24	0,00%
Coulonges	NC	1,9	-
Mansle	18,187	18,177	-0,06%
Montignac-Charente	11,267	11,267	0,00%
Nanclars	2,73	2,73	0,00%
Puyréaux	NC	2,525	-
Saint Amant de Boixe	12,28	12,76	3,76%
Saint Angeau	9,5	9,1	-4,40%
Saint Front	NC	0,35	-
Tourriers	3,26	3,26	0,00%
Vars	6,2	5,5	-12,73%
Villognon	2,4	2,4	0,00%
Vouharte	2,21	2,1	-5,24%
Xambes	NC	1,73	-
Global	97,75	105,80	7,61%



OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES

Aigre-Verdille (Cœur de Charente)

- Station d'épuration d'Aigre

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par boues activées

Commune d'implantation : AIGRE

Lieu-dit : BOIS BILLON

Capacité nominale : 2 200 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité	132 kg/j	264 kg/j	198 kg/j	33 kg/j	8,8 kg/j	550 m³/j

Prescriptions de rejet

- Déclaration du 17/11/2011

Milieu récepteur du rejet : Aume

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Val Réductible (mg/l)
DBO5	12	25	ou	89,6	50
DCO	12	90	ou	81,3	250
MES	12	25	ou	93,1	85

- Station d'épuration de Verdille

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre planté

Commune d'implantation : VERDILLE

Lieu-dit : BOURG

Capacité nominale : 315 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité	19 kg/j	38 kg/j	28 kg/j	4,8 kg/j	1,3 kg/j	47 m³/j

Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5	0,5	35	ou	60
DCO	0,5			60
MES	0,5			50

- Déclaration du 12/04/2013

Milieu récepteur du rejet : Infiltration

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	1	25
DCO	1	90
MES	1	30
NKj	1	20

Anais

Le service gère un ouvrage d'épuration : Station d'épuration communale

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre planté

Commune d'implantation : ANAIS

Capacité nominale : 350 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	Débit
Capacité	21 kg/j	52,5 m³/j

Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5	0,5	35	ou	60
DCO	0,5			60
MES	0,5			50

- Déclaration du 01/12/2006

Milieu récepteur du rejet : Infiltration puis l'Argence

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	2	25
DCO	2	90
MES	2	30
NKj	2	20

Aunac sur Charente

Le service gère un ouvrage d'épuration : Station d'épuration communale

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par boues activées

Commune d'implantation : AUNAC SUR CHARENTE

Capacité nominale : 400 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt
Capacité	24 kg/j	48 kg/j	36 kg/j	6 kg/j	1,4 kg/j

Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5	0,5	35	ou	60
DCO	0,5			60
MES	0,5			50

- Déclaration du 13/10/2014

Milieu récepteur du rejet : La Charente

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	1	30
DCO	1	90
MES	1	30

Cellefrouin

Le service gère 2 ouvrages d'épuration.

- *Station d'épuration " CHAVAGNAC "*

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre planté

Commune d'implantation : CELLEFROUIN

Lieu-dit : CHAVAGNAC

Capacité nominale : 170 Equivalent habitant

Prescriptions de rejet

- <200 Equivalent Habitant du 02/10/2012

Milieu récepteur du rejet : Infiltration

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	0,5	25
DCO	0,5	90
MES	0,5	30
NKj	0,5	20

- *Station d'épuration "LE BOURG "*

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre à sable

Commune d'implantation : CELLEFROUIN

Capacité nominale : 120 Equivalent habitant

Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5	0,5	35	ou	60
DCO	0,5			60
MES	0,5			50

Chenon-Chenommet (SIACCC)

Le service gère un ouvrage d'épuration : Station d'épuration Chenon-Chenommet

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre planté

Commune d'implantation : CHENOMMET

Capacité nominale : 470 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	Débit
Capacité	28,2 kg/j	71 m³/j

Prescriptions de rejet

- Déclaration du 20/01/2009

Milieu récepteur du rejet : sol

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	1	25
DCO	1	90
MES	1	30
NKj	1	20

Coulonges

Le service gère un ouvrage d'épuration : Station d'épuration communale

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre planté

Commune d'implantation : COULONGES

Capacité nominale : 240 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	Débit
Capacité	36 m³/j

Prescriptions de rejet

- Déclaration du 10/07/2007

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	1	25
DCO	1	90
MES	1	30
NKj	1	20

Mansle

Le service gère un ouvrage d'épuration : Station d'épuration communale

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par boues activées

Commune d'implantation : MANSLE

Lieu-dit : Les Beaux Peux

Capacité nominale : 4 400 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5
Capacité	264 kg/j

Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Val Réductible (mg/l)
DBO5	12	25	ou	70	50
DCO	12	125	ou	75	250
MES	12	35	ou	90	85
NGL	4	15		70	
Pt	4	2		80	

- Déclaration du 03/08/2007

Milieu récepteur du rejet : La Charente

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Val Réthibitoire (mg/l)
DBO5	12	25	ou	94	et	50
DCO	12	90	ou	89	et	250
MES	12	30	ou	95	et	85
NKj	4	10	ou	90		
NGL	4	15	ou	85		
Pt	4	2	ou	92		

Montignac-Charente

Le service gère un ouvrage d'épuration : Station d'épuration de Montignac

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par lagunage naturel

Commune d'implantation : MONTIGNAC-CHARENTE

Lieu-dit : av. Marguerite de Valois

Capacité nominale : 800 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	Débit
Capacité	48 kg/j	80 kg/j	72 kg/j	120 m³/j

Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Rendement (%)
DCO	1	60

- Déclaration du

Milieu récepteur du rejet : La Charente

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	1	40
DCO	1	120
MES	1	120

Nanclars

Le service gère un ouvrage d'épuration : Station d'épuration communale

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre planté

Commune d'implantation : NANCLARS

Capacité nominale : 280 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	Débit
Capacité	42 m³/j

Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Val Réthibitoire (mg/l)
DBO5	0,5	35	ou	60	et	70
DCO	0,5	200	ou	60	et	400
MES	0,5			50	et	85

- Déclaration du 28/06/2007
Milieu récepteur du rejet : Infiltration

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5	1	25		
DCO	1	125		
MES	1	30	et	50
NKj	1			60

Puyréaux

Le service gère 2 ouvrages d'épuration.

- *Station d'épuration "L'AGE"*

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre à sable

Commune d'implantation : PUYREAUX

Lieu-dit : l'Age

Capacité nominale : 65 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5
Capacité	3,9 kg/j

Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5	0,5	35	ou	60
DCO	0,5			60
MES	0,5			50

- Déclaration du 17/11/2006
Milieu récepteur du rejet : Fossé

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	1	25
DCO	1	90
MES	1	30
NKj	1	20

- *Station d'épuration "LE BOURG"*

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre planté

Commune d'implantation : PUYREAUX

Capacité nominale : 230 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5
Capacité	13,8 kg/j

Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5	0,5	35	ou	60
DCO	0,5			60
MES	0,5			50

- Déclaration du 17/11/2006
Milieu récepteur du rejet : massif d'épandage

St Amant de Boixe

Le service gère 3 ouvrages d'épuration.

- *Station d'épuration "NITRAT"*

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre planté

Commune d'implantation : SAINT AMANT DE BOIXE

Capacité nominale : 250 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	Débit
Capacité	38 m³/j

Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5	0,5	35	ou	60
DCO	0,5			60
MES	0,5			50

- Déclaration du 27/01/2009

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	1	25
DCO	1	90
MES	1	30
NKj	1	20

- *Station d'épuration "LA FICHERE"*

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre planté

Commune d'implantation : SAINT AMANT DE BOIXE

Lieu-dit : LA FICHERE

Capacité nominale : 160 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	Débit
Capacité	24 m³/j

Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5	0,5	35		60
DCO	0,5			60
MES	0,5			50

- du 02/03/2007

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	1	25
DCO	1	125
MES	1	30

• Station d'épuration "LE BOURG"

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par boues activées

Commune d'implantation : SAINT AMANT DE BOIXE

Capacité nominale : Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	MES
Capacité	48 kg/j	72 kg/j

Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5	1	35	ou	60
DCO				60
MES				50

- Déclaration du

Milieu récepteur du rejet : Le Javard

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	1	30
DCO	1	90
MES	1	30
NGL	1	20

St Angeau (Val de Bonnieure)

Le service gère un ouvrage d'épuration : Station d'épuration communale

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par boues activées

Commune d'implantation : SAINT ANGEAU

Capacité nominale : 800 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	Débit
Capacité	48 kg/j	120 m³/j

Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5	1	35	et	60
DCO	1			60
MES	1			50

- Déclaration du 14/11/2002

Milieu récepteur du rejet : La Bonnieure

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	1	25
DCO	1	90
MES	1	35
NKj	1	15

St Front

Le service gère un ouvrage d'épuration : Station d'épuration

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre planté

Commune d'implantation : SAINT FRONT

Capacité nominale : 60 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	Débit
Capacité	18 m³/j

Tourriers

Le service gère un ouvrage d'épuration : Station d'épuration communale

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre planté

Commune d'implantation : TOURRIERS

Lieu-dit : LE BOURG

Capacité nominale : 680 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt
Capacité	40,8 kg/j	81,6 kg/j	61 kg/j	10,2 kg/j	2,72 kg/j

Prescriptions de rejet

- Déclaration du 28/11/2013

Milieu récepteur du rejet : Infiltration

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	1	25
DCO	1	90
MES	1	30
NKj	1	20

Vars

Le service gère un ouvrage d'épuration : Station d'épuration

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre planté

Commune d'implantation : VARS

Lieu-dit : LE BOURG

Capacité nominale : 2 600 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité	117 kg/j	234 kg/j	176 kg/j	29 kg/j	8 kg/j	390 m³/j

Prescriptions de rejet

- Déclaration du 19/12/2007

Milieu récepteur du rejet : La Charente

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	2	25
DCO	2	90
MES	2	30
NKj	2	20

Villognon

Le service gère un ouvrage d'épuration : Station d'épuration communale

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre planté

Commune d'implantation : VILLOGNON

Capacité nominale : 420 Equivalent habitant

Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5	0,5	25	ou	60
DCO	0,5			60
MES	0,5			50

Vouharte

Le service gère un ouvrage d'épuration : Station d'épuration communale

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre planté

Commune d'implantation : VOUHARTE

Lieu-dit : LE BOURG

Capacité nominale : 200 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	Débit
Capacité	12 kg/j	30 m³/j

Prescriptions de rejet

- Déclaration du 20/07/2011

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	1	25
DCO	1	90
MES	1	30
NKj	1	20

Xambes

Le service gère un ouvrage d'épuration : Station d'épuration communale

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre planté

Commune d'implantation : XAMBES

Lieu-dit : LA GROUGE

Capacité nominale : 350 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité	21 kg/j	42 kg/j	31,5 kg/j	5,25 kg/j	1,14 kg/j	42 m³/j

Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5	0,5	35	ou	60
DCO	0,5			60
MES	0,5			50

- Déclaration du 31/07/2012

Milieu récepteur du rejet : infiltration

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	1	25
DCO	1	90
MES	1	30
NKj	1	20

■ GLOSSAIRE

Equivalent habitant : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour.

DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours.

DCO : Demande chimique en oxygène.

MES : Matières en suspension.

NKj : Azote Kjeldhal.

NGL : Azote global.

Pt : Phosphore total.

TMS : tonne de matière sèche

■ Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

- *Part Collectivité*

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
25/01/2018	Fixation des tarifs assainissement collectif à compter du 1 ^{er} janvier 2018

- *Part délégataire*

Les parts délégataire sont fixées contractuellement et actualisées annuellement au 1^{er} janvier.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

- *Assujettissement à la TVA*

Le service est assujéti à la TVA sur l'ensemble du territoire à compter du 1^{er} janvier 2018.

■ PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

- *Redevance de modernisation des réseaux de collecte*

La redevance de modernisation des réseaux de collecte est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau. Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,2450	0,2500

AR PREFECTURE

016-200072023-20181025-20181025_01-DE

Regu le 06/11/2018

■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation – Aigre-Verdille

Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	50,06	50,11	+0,10 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	0,962	0,963	+0,10 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	46,88	48,54	+3,54 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	1,35	1,237	-8,37 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,245	0,25	+2,04 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

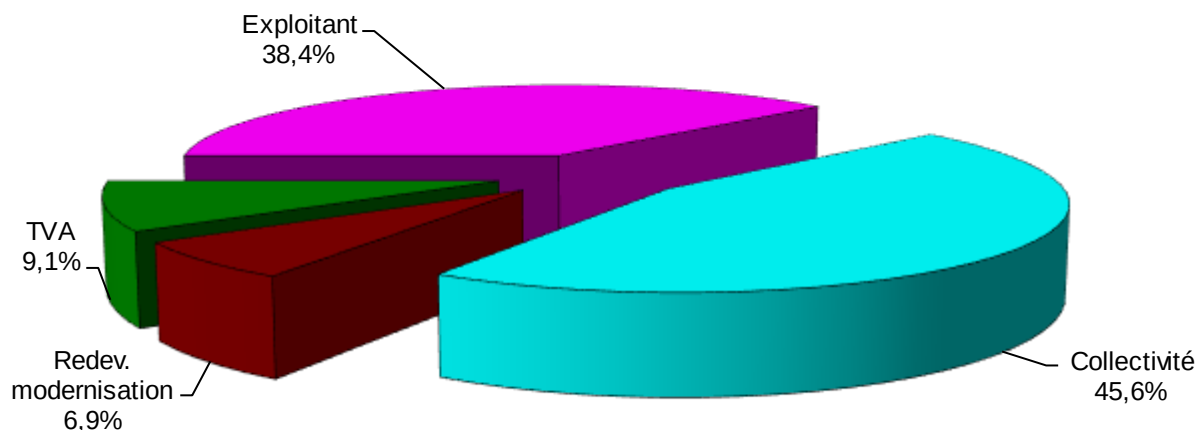
• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Exploitant	165,50	165,67	+0,10 %
Collectivité	208,88	196,98	-5,70 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	29,40	30,00	+2,04 %
TVA	40,38	39,27	-2,75 %
Total [€ TTC]	444,16	431,92	-2,76 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
-3,13 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 3,60 €/m³
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0036 €/l

Répartition au 1er janvier 2018



■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation - Anais

Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	73,92		
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	1,052		
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	31,00	103,15	+232,74 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	1,4352	2,31	+60,95 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,245	0,25	+2,04 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

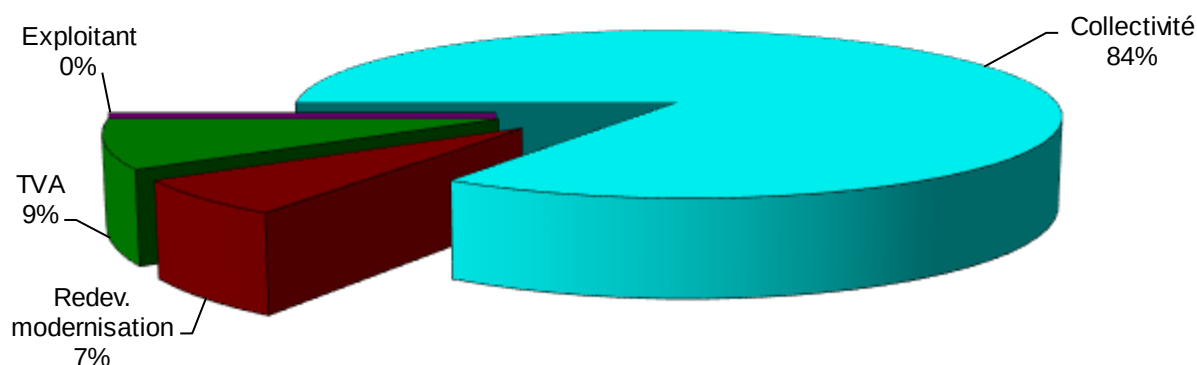
• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Exploitant	200,16	0,00	
Collectivité	203,22	380,35	+87,16 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	29,40	30,00	+2,04 %
TVA	43,28	41,04	-5,18 %
Total [€ TTC]	476,06	451,39	-5,18 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
-5,71 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 3,76 €/m³
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0038 €/l

Répartition au 1er janvier 2018



■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation – Aunac sur Charente

Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	80,00	86,67	+8,34 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	1,00	1,32	+32,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,245	0,25	+2,04 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

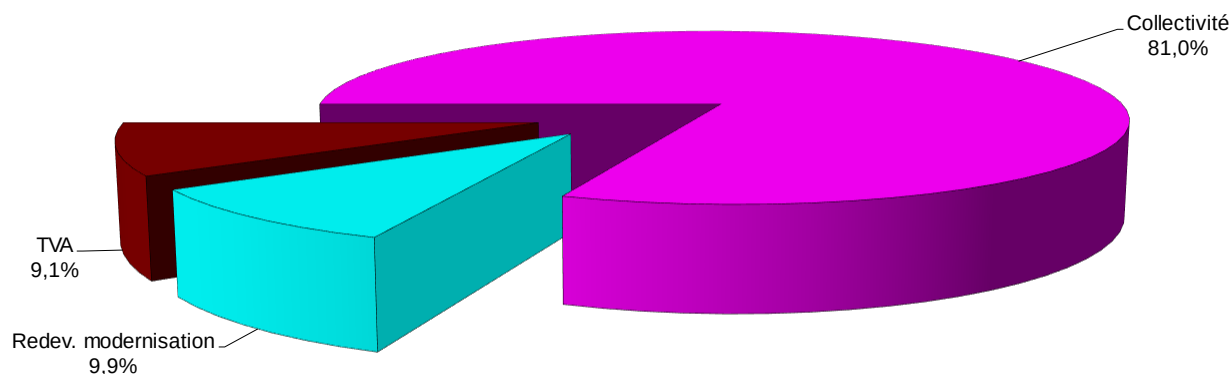
● Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Collectivité	200,00	245,07	+22,54 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	29,40	30,00	+2,04 %
TVA	22,94	27,51	+19,92 %
Total [€ TTC]	252,34	302,58	+19,91 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
+22,54 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,52 €/m³
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0025 €/l

Répartition au 1er janvier 2018



■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation - Cellefrouin

Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	140,00	126,67	-9,52 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	1,15	1,42	+23,48 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,245	0,25	+2,04 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

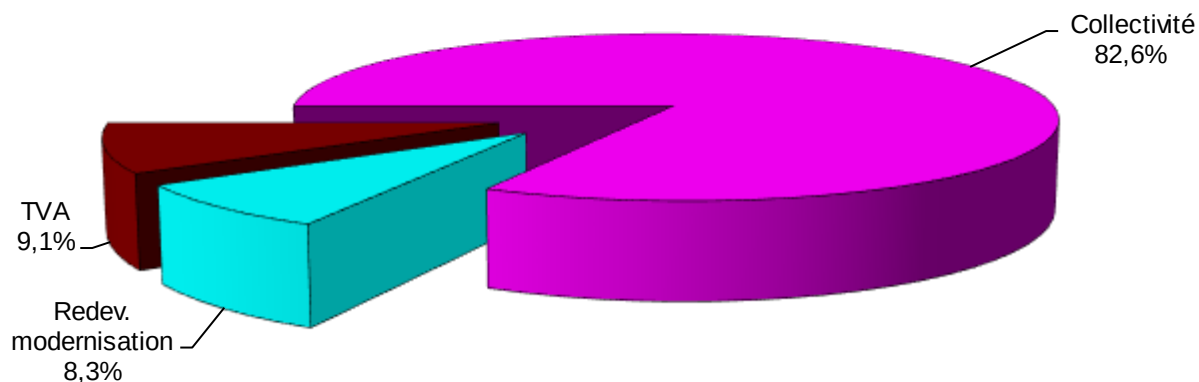
• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Collectivité	278,00	297,07	+6,86 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	29,40	30,00	+2,04 %
TVA	30,74	32,71	+6,41 %
Total [€ TTC]	338,14	359,78	+6,40 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
+6,86 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 3,00 €/m³
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0030 €/l

Répartition au 1er janvier 2018



■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation – Chenon-Aunac sur Charente (Chenommet)

Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	265,00	200,00	-24,53 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	3,46	2,55	-26,30 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,245	0,25	+2,04 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Collectivité	680,20	506,00	-25,61 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	29,40	30,00	+2,04 %
TVA	70,96	53,60	-24,46 %
Total [€ TTC]	780,56	589,60	-24,46 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
-25,61 %

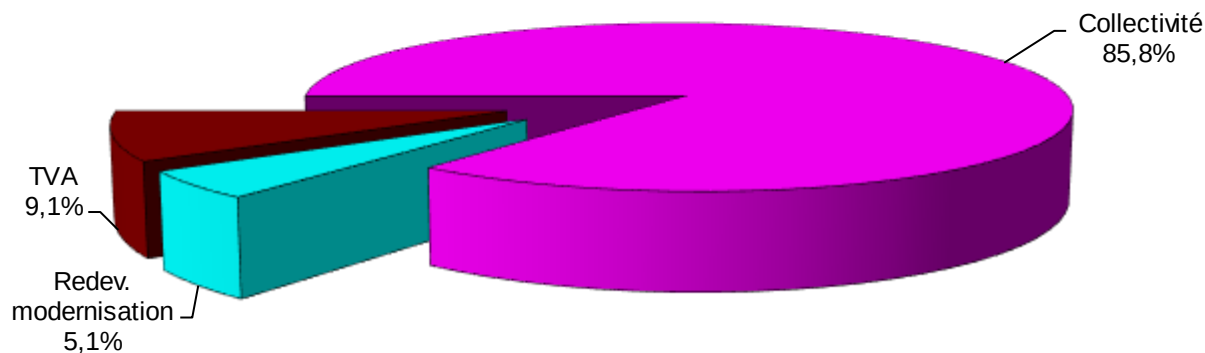
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

4,91 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0049 €/l

Répartition au 1er janvier 2018



■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation - Coulonges

Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	112,00	108,00	-3,57 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	2,40	2,25	-6,25 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,245	0,25	+2,04 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Collectivité	400,00	378,00	-5,50 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	29,40	30,00	+2,04 %
TVA	42,94	40,80	-4,98 %
Total [€ TTC]	472,34	448,80	-4,98 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
-5,50 %

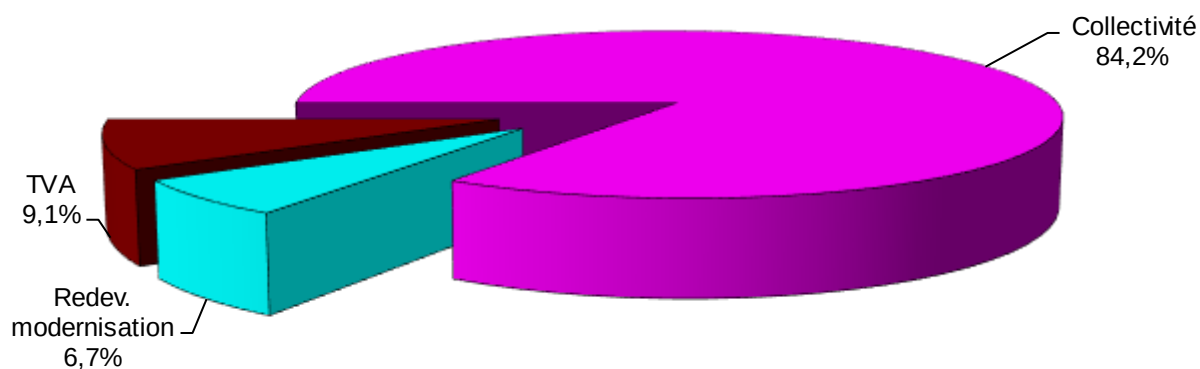
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

3,74 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0037 €/l

Répartition au 1er janvier 2018



■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation - Mansle

Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	28,95	29,05	+0,35 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	0,507	0,509	+0,39 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	51,00	57,58	+12,90 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	0,62	0,891	+43,71 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,245	0,25	+2,04 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

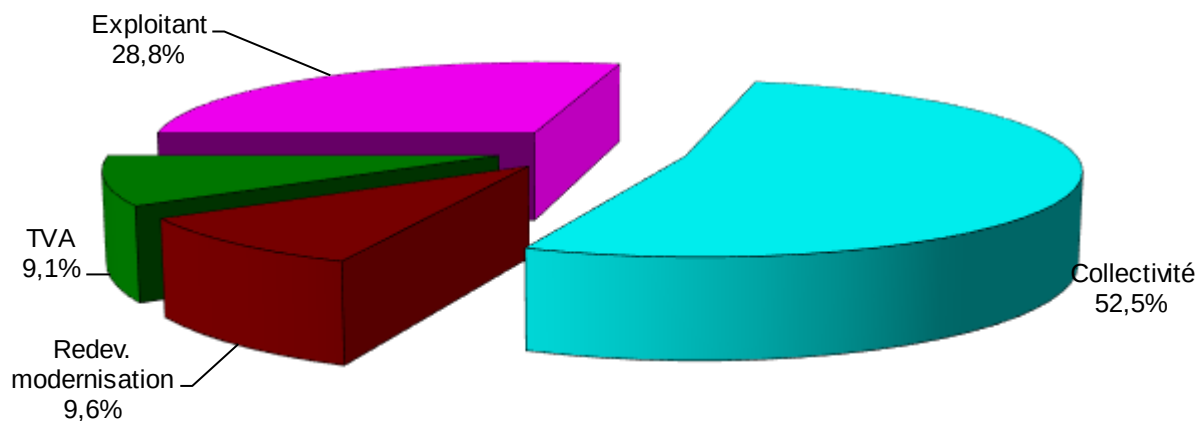
	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Exploitant	89,79	90,13	+0,38 %
Collectivité	125,40	164,50	+31,18 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	29,40	30,00	+2,04 %
TVA	24,46	28,46	+16,35 %
Total [€ TTC]	269,05	313,09	+16,37 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+18,33 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,61 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0026 €/l

Répartition au 1er janvier 2018



■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation – Montignac-Charente

Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	29,64	30,11	+1,59 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	0,6600	0,6700	+1,52 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	20,00	36,32	+81,60 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	1,30	1,29	-0,77 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,245	0,25	+2,04 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

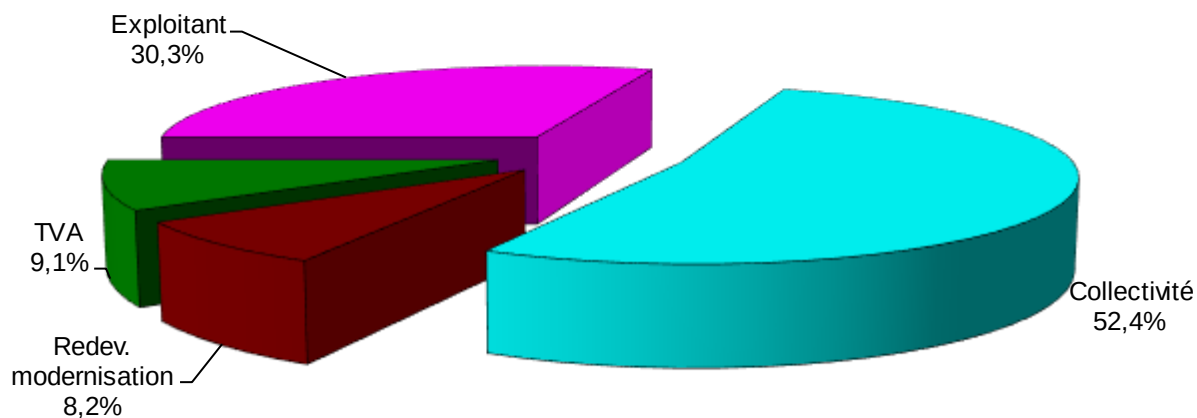
• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Exploitant	108,84	110,51	+1,53 %
Collectivité	176,00	191,12	+8,59 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	29,40	30,00	+2,04 %
TVA	31,42	33,16	+5,54 %
Total [€ TTC]	345,66	364,79	+5,53 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+5,89 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 3,04 €/m³
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0030 €/l

Répartition au 1er janvier 2018



■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation - Nanclars

Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	120,00	113,33	-5,56 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,30	1,52	+16,92 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,245	0,25	+2,04 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Collectivité	276,00	295,73	+7,15 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	29,40	30,00	+2,04 %
TVA	30,54	32,57	+6,65 %
Total [€ TTC]	335,94	358,30	+6,66 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
+7,15 %

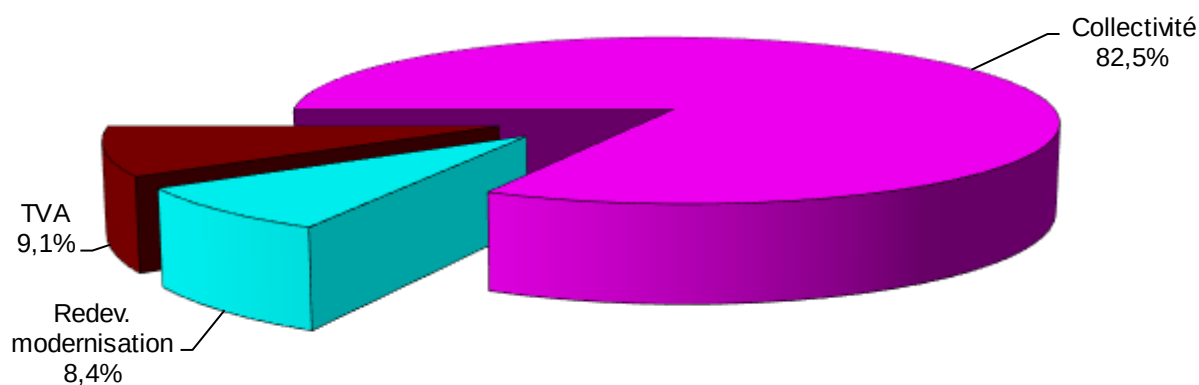
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,99 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0030 €/l

Répartition au 1er janvier 2018



■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation - Puyréaux

Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	137,00	124,67	-9,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	2,30	2,18	-5,22 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,245	0,25	+2,04 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Collectivité	413,00	386,27	-6,47 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	29,40	30,00	+2,04 %
TVA	44,24	41,63	-5,90 %
Total [€ TTC]	486,64	457,90	-5,91 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
-6,47 %

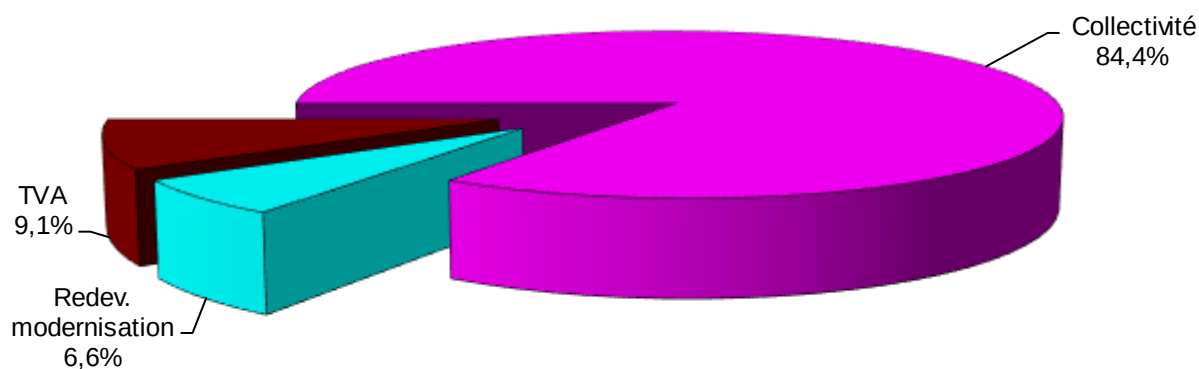
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

3,82 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0038 €/l

Répartition au 1er janvier 2018



■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation – St Amant de Boixe

Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	30,00	53,33	+77,77 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	2,00	1,98	-1,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,245	0,25	+2,04 %
	TVA	0,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

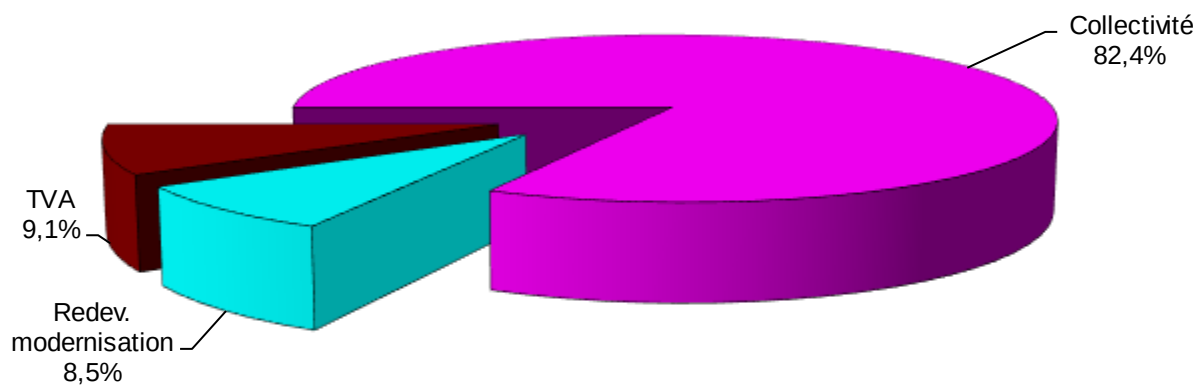
• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Collectivité	270,00	290,93	+7,75 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	29,40	30,00	+2,04 %
TVA	0,00	32,09	
Total [€ TTC]	299,40	353,02	+17,91 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
+7,75 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,94 €/m³
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0029 €/l

Répartition au 1er janvier 2018



■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation – Val de Bonnieure (St Angeau)

Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/semestre]	Abonnement ordinaire *	57,78	55,185	-4,49 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	1,284	1,51	+17,60 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,00	0,25	
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

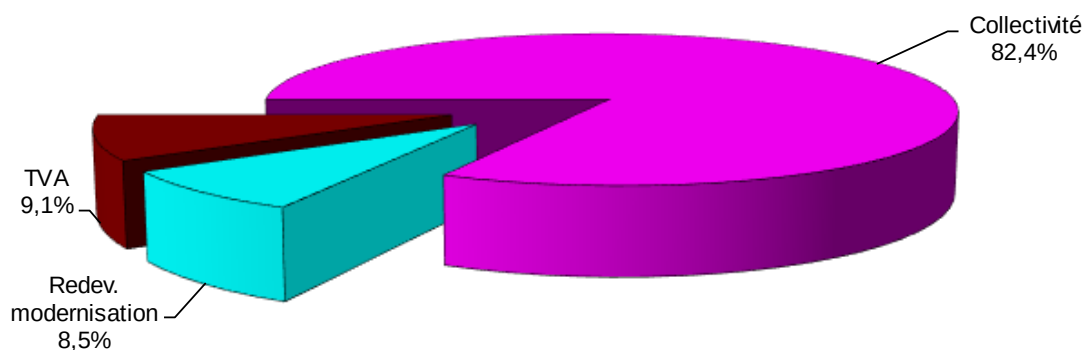
• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Collectivité	269,64	291,57	+8,13 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,00	30,00	
TVA	26,96	32,16	+19,29 %
Total [€ TTC]	296,60	353,73	+19,26 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
+8,13 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,95 €/m³
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0029 €/l

Répartition au 1er janvier 2018



■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation – St Front

Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	345,00	263,33	-23,67 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	0,00	0,65	
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,245	0,25	+2,04 %
	TVA	0,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

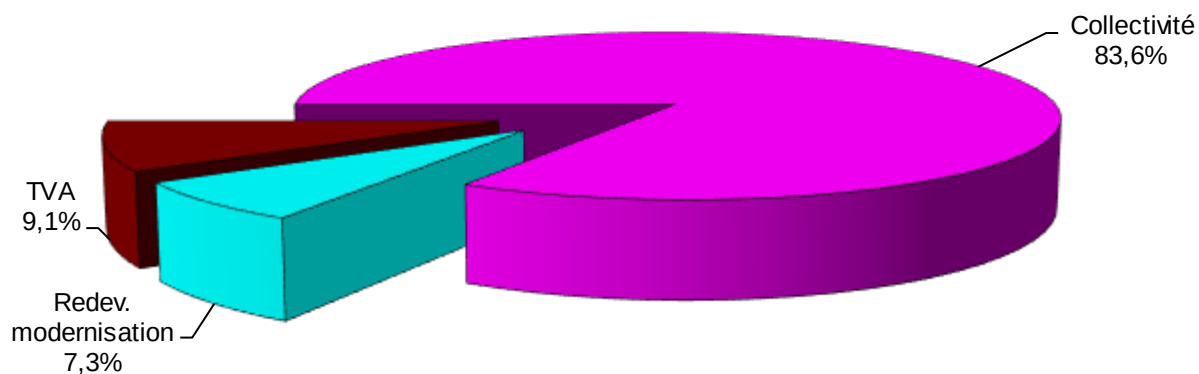
• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Collectivité	345,00	341,33	-1,06 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	29,40	30,00	+2,04 %
TVA	0,00	37,13	
Total [€ TTC]	374,40	408,46	+9,10 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
-1,06 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 3,40 €/m³
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0034 €/l

Répartition au 1er janvier 2018



■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation - Tourriers

Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	110,00	106,67	-3,03 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	1,55	1,68	+8,39 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,245	0,25	+2,04 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

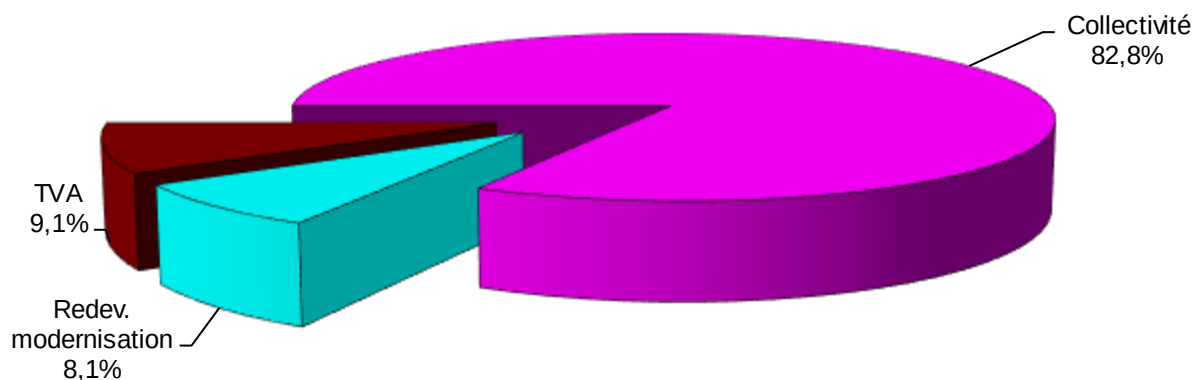
• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Collectivité	296,00	308,27	+4,15 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	29,40	30,00	+2,04 %
TVA	32,54	33,83	+3,96 %
Total [€ TTC]	357,94	372,10	+3,96 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
+4,15 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 3,10 €/m³
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0031 €/l

Répartition au 1er janvier 2018



■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation - Vars

Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	0,00	33,33	
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	2,39	2,24	-6,28 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,245	0,25	+2,04 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Collectivité	286,80	302,13	+5,35 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	29,40	30,00	+2,04 %
TVA	31,62	33,21	+5,03 %
Total [€ TTC]	347,82	365,34	+5,04 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
+5,35 %

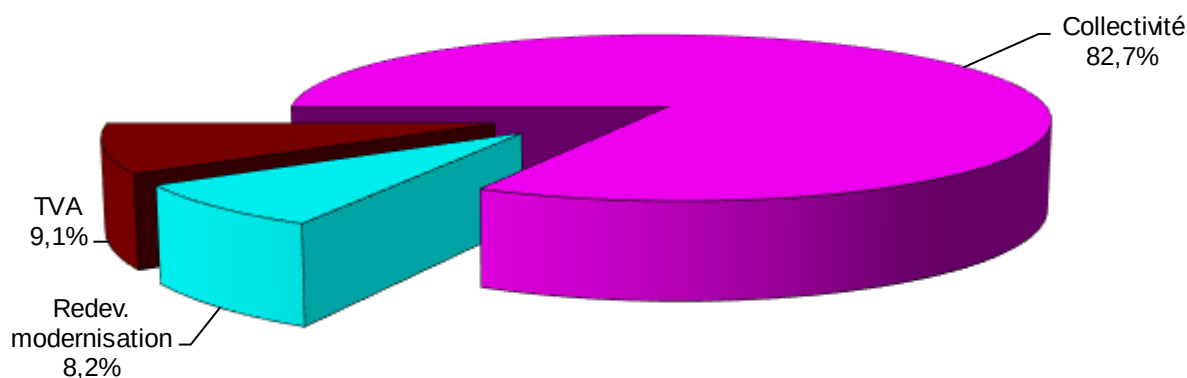
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

3,04 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0030 €/l

Répartition au 1er janvier 2018



■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation - Villognon

Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	150,00	133,33	-11,11 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	0,40	0,92	+130,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,245	0,25	+2,04 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Collectivité	198,00	243,73	+23,10 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	29,40	30,00	+2,04 %
TVA	22,74	27,37	+20,36 %
Total [€ TTC]	250,14	301,10	+20,37 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
+23,10 %

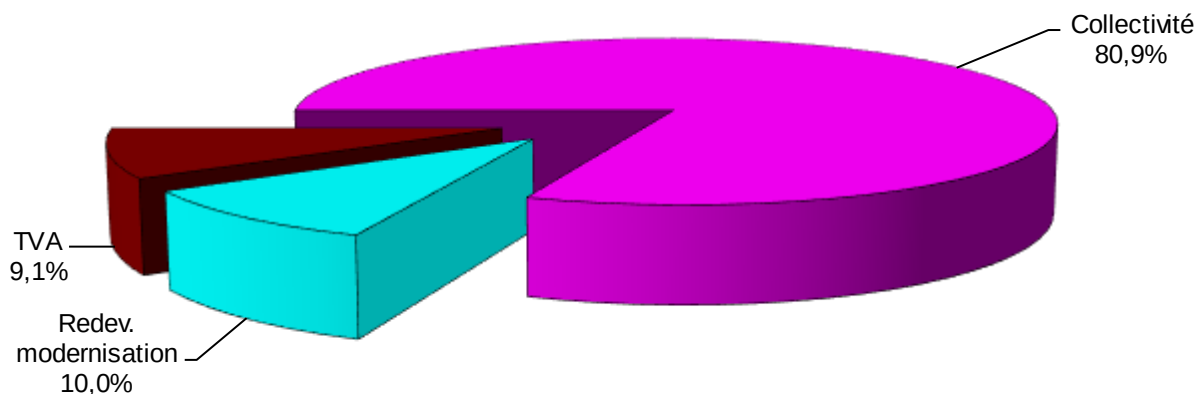
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,51 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0025 €/l

Répartition au 1er janvier 2018



■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation - Vouharte

• Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	100,00	100,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	1,50	1,65	+10,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,245	0,25	+2,04 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Collectivité	280,00	298,00	+6,43 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	29,40	30,00	+2,04 %
TVA	30,94	32,80	+6,01 %
Total [€ TTC]	340,34	360,80	+6,01 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
+6,43 %

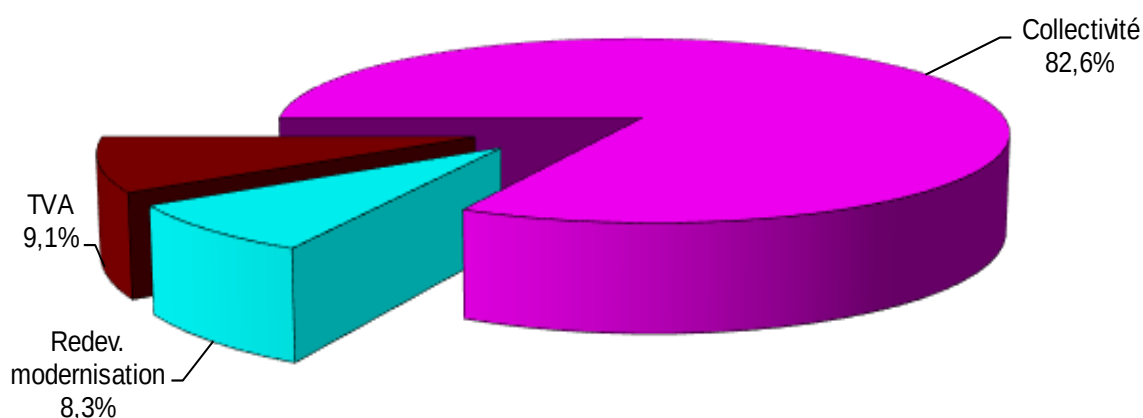
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

3,01 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0030 €/l

Répartition au 1er janvier 2018



■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation - Xambes

• Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	115,00	110,00	-4,35 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	1,50	1,65	+10,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,245	0,25	+2,04 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Collectivité	295,00	308,00	+4,41 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	29,40	30,00	+2,04 %
TVA	32,44	33,80	+4,19 %
Total [€ TTC]	356,84	371,80	+4,19 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
+4,41 %

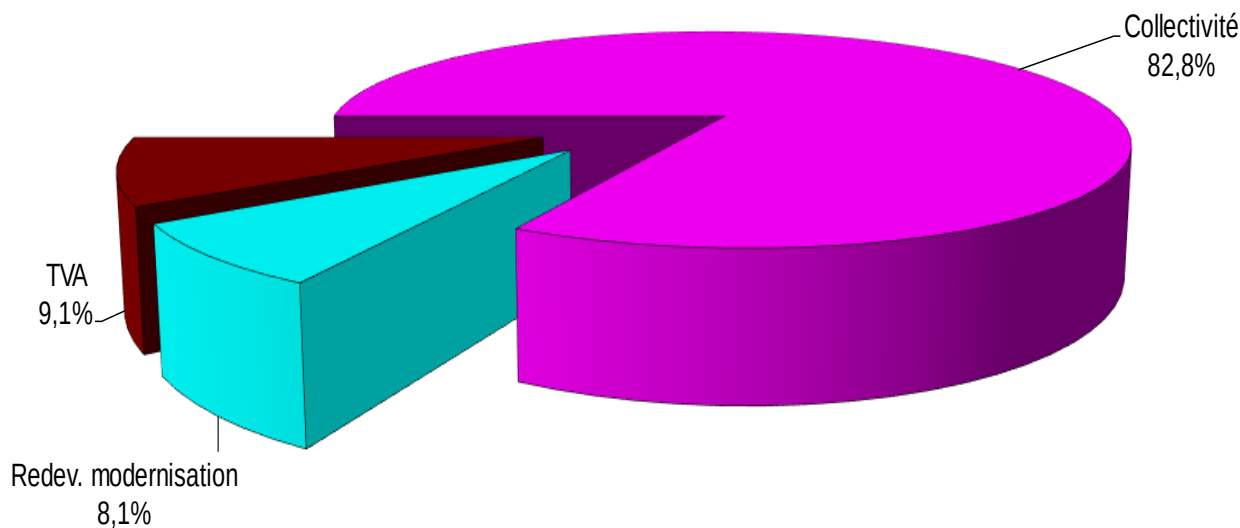
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

3,10 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0031 €/l

Répartition au 1er janvier 2018



Commune	Exploitant	Collectivité	Redevance modernisation des réseaux de collecte	TVA	TOTAL (€TTC)	Abonnés	Prix du m ³ (pour une facture 120 m3 TTC)
Aigre - Verdille	165,67	196,98	30,00	39,27	431,92	666	3,60
Anais	0,00	380,35	30,00	41,04	451,39	159	3,76
Aunac sur Charente	0,00	245,07	30,00	27,51	302,58	220	2,52
Cellefrouin	0,00	297,07	30,00	32,71	359,78	120,00	3,00
Chenon-Aunac sur Charente (Chenommet)	0,00	506,00	30,00	53,60	589,60	143	4,91
Coulonges	0,00	378,00	30,00	40,80	448,80	66	3,74
Mansle	90,13	164,50	30,00	28,46	313,09	901	2,61
Montignac-Charente	110,51	191,12	30,00	33,16	364,79	282	3,04
Nanclars	0,00	295,73	30,00	32,57	358,30	115	2,99
Puyréaux	0,00	386,27	30,00	41,63	457,90	110	3,82
Saint Amant de Boixe	0,00	290,93	30,00	32,09	353,02	511	2,94
Saint Angeau (Val de Bonnieure)	0,00	291,57	30,00	32,16	353,73	288	2,95
Saint Front	0,00	341,33	30,00	37,13	408,46	15	3,40
Tourriers	0,00	308,27	30,00	33,83	372,10	159	3,10
Vars	0,00	302,13	30,00	33,21	365,34	368	3,04
Villognon	0,00	243,73	30,00	27,37	301,10	131	2,51
Vouharte	0,00	298,00	30,00	32,80	360,80	75	3,01
Xambes	0,00	308,00	30,00	33,80	371,80	120	3,10
Total	50,06	257,66	30,00	33,77	371,49	4 449	3,10

■ RECETTES D'EXPLOITATION

• Synthèse des Recettes de facturation de la collectivité

	Commune	recettes facturation collectivité 2016	recettes facturation collectivité 2017
Régie	Aunac sur Charente	26 287,86 €	29 674,04 €
	Cellefrouin	25 827,71 €	22 679,12 €
	Chenon-Chenommet	64 874,00 €	61 282,00 €
	Coulonges	NC	11 522,61 €
	Nanclars	23 839,87 €	24 654,94 €
	Puyréaux	NC	27 094,75 €
	Saint Amant de Boixe	113 445,00 €	107 887,00 €
	Val de Bonnieure (St Angeau)	69 928,00 €	58 484,30 €
	Saint Front		8 107,50 €
	Tourriers	16 149,72 €	31 436,10 €
	Vars	65 273,72 €	79 909,36 €
	Villognon	26 889,91 €	23 235,60 €
	Vouharte	6 146,76 €	9 719,16 €
	Xambes	NC	20 386,89 €
Affermage	Anais	16 000,88 €	32 627,75 €
	Mansle	106 077,88 €	99 039,93 €
	Montignac-Charente	32 686,64 €	36 812,73 €
	Aigre-Verdille	88 654,59 €	96 730,02 €
	Global	682 082,54 €	781 283,80 €

• Synthèse des Recettes des exploitants

Commune	recettes facturation 2016	recettes facturation 2017
Anais	18 670,61 €	31 947,53 €
Mansle	79 695,87 €	72 386,04 €
Montignac-Charente	20 594,28 €	24 238,26 €
Aigre-Verdille	83 251,27 €	83 184,32 €
Global	202 212,03 €	211 756,15 €

VEOLIA

Commune	recettes facturation 2016	recettes facturation 2017
Anais	18 670,61 €	31 947,53 €
Montignac-Charente	20 594,28 €	24 238,26 €
Global	39 264,89 €	56 185,79 €

SAUR

Commune	recettes facturation 2016	recettes facturation 2017
Mansle	79 695,87 €	72 386,04 €
Aigre-Verdille	83 251,27 €	83 184,32 €
Global	162 947,14 €	155 570,36 €

■ Indicateurs de performance du service de l'assainissement collectif

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

- (1) Conditions à remplir pour prendre en compte les points liés à la VP 253
- (2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points
- (3) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	
VP.251	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (1)	oui : 10 points non : 0 point	
VP.254	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (2)	
VP.255	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (3)	
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (2)	
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	
VP.258	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	
VP.259	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	
VP.260	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	
VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	
VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	
	TOTAL	120	

Communes	Nombre de points
Aigre - Verdille	85
Anais	85
Aunac sur Charente	80
Cellefrouin	110
Chenon-Chenommet	100
Coulonges	10
Mansle	85
Montignac	80
Nanclars	90
Puyréaux	60
Saint Amant de Boixe	65
Saint Angeau	100
Saint Front	55
Tourriers	80
Vars	36
Villognon	100
Vouharte	100
Xambes	90
GLOBAL (moyenne)	78

■ CONFORMITE DE LA COLLECTE

Le service chargé de la Police des eaux considère que la collecte des eaux usées est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 21 juillet 2015

- *Taux de conformité pour le territoire*

Le taux global de conformité de la collecte par rapport à la réglementation générale est de 100 %.

■ CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION

par rapport à la réglementation générale-arrêté ministériel du 21 juillet 2015

Le service chargé de la Police des eaux considère que les équipements d'épuration sont conformes ou non-conformes aux prescriptions de l'arrêté du 21 juillet 2015.

- *Taux de conformité pour le territoire*

Le taux global de conformité des équipements d'épuration par rapport à la réglementation générale est de 94,7 %.

La station d'épuration de Montignac-Charente n'est pas conforme

■ CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION

par rapport à la réglementation générale-arrêté ministériel du 21 juillet 2015

Le service chargé de la Police des eaux considère que la performance des ouvrages d'épuration est conforme ou non-conforme aux prescriptions de l'arrêté du 21 juillet 2015

- Taux de conformité pour le territoire

Le taux global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration par rapport à la réglementation générale est de 94,7 %.

La station d'épuration de Montignac-Charente n'est pas conforme

Tableau récapitulatif des stations d'épuration et des conformités

STEP	Type	EH	Conformités		
			Collecte	Equipements	Performance
Aigre	BA	2200	1	1	1
Anais	FP	350	1	1	1
Aunac sur Charente	BA	400	1	1	1
Cellefrouin (Bourg)	FS	120	1	1	1
Cellefrouin (Chavagnac)	FP	170	1	1	1
Chenon-Chenommet	FP	470	1	1	1
Coulonges	FP	240	1	1	1
Mansle	BA	4400	1	1	1
Montignac-Charente	LN	800	1	0	0
Nandars	FP	280	1	1	1
Puyréaux (Bourg)	FP	230	1	1	1
Puyréaux (L'Age)	FS	65	1	1	1
St Amant de Boixe (Bourg)	BA	800	1	1	1
St Amant de Boixe (La Fichère)	FP	160	1	1	1
St Amant de Boixe (Nitrat)	FP	250	1	1	1
St Angeau (Val de Bonnieure)	BA	800	1	1	1
St Front	FP	60	1	1	1
Tourriers	FP	680	1	1	1
Vars	FP	1300	1	1	1
Verdille	FP	315	1	1	1
Villognon	FP	420	1	1	1
Vouharte	FP	200	1	1	1
Xambes	FP	350	1	1	1
Moyenne pondérée des conformités		15060	100	94,7	94,7

■ Financement des investissements du service de l'assainissement collectif

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Aigre-Verdille (Cœur de Charente)

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées
Cœur de Charente - Travaux d'extension des réseaux de collecte des eaux usées - Communes d'Oradour et d'Aigre - Villages de Germeville, l'Ouche et St Mexant	969 032 €	372 379 €

Anais

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées
Commune d'ANAIS - Réseau assainissement collectif - CHURET	149 100 €	90 064 €

Aunac sur Charente

Objet des travaux	Montant de travaux
Commune d'AUNAC SUR CHARENTE : Travaux extension Rue du champ de Foire	17 532 €
Commune d'AUNAC SUR CHARENTE : Travaux Extension 7 rue de la Charente	6 372 €
Total des travaux engagés	23 904 €

Chenon-Chenommet (SIACCC)

Objet des travaux	Montant de travaux
SIACCC : Réhabilitation du poste de relevage de la station d'épuration	19 996 €

Mansle

Objet des travaux	Montant de travaux
Solde travaux renouvellement réseau eaux usées Rue des Bouviers RD-739	88 453 €
Renouvellement réseau eaux usées Boulevard Gambetta Construction poste Venelle Petites Cherevières	23 556 €
Total des travaux engagés	112 009 €

Montignac-Charente

Objet des travaux	Montant de travaux
Commune de MONTIGNAC-CHARENTE : Réhabilitation du réseau d'assainissement collectif au niveau du carrefour Rue des Ecoles - Rue du Javard	91 750 €

St Amant de Boixe

Objet des travaux	Montant de travaux
Commune de ST AMANT DE BOIXE - Réhabilitation tronçons réseaux rue du centre	34 008 €
Commune de ST AMANT DE BOIXE -Branchements réseaux eaux usées	5 768 €
Total des travaux engagés	39 776 €

Villognon

Objet des travaux	Montant de travaux
Commune de VILLOGNON - Extension de réseau, route de Luxé	97 093 €

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

Aigre-Verdille (Cœur de Charente)

	2016	2017
Encours de la dette au 31 décembre	1 041 587,66 €	963 738,11 €
Remboursements au cours de l'exercice	112 476,73 €	110 245,73 €
dont en intérêts	33 583,38 €	32 506,51 €
dont en capital	78 893,35 €	77 739,22 €

Anais

	2016	2017
Encours de la dette au 31 décembre	215 551,40 €	197 691,41 €
Remboursements au cours de l'exercice	23 123,19 €	22 813,01 €
dont en intérêts	5 263,20 €	4 953,60 €
dont en capital	17 859,99 €	17 859,41 €

Aunac sur Charente

Pas d'emprunts en cours.

Cellefrouin

	2016	2017
Encours de la dette au 31 décembre	NC	102 158,42 €
Remboursements au cours de l'exercice	29 975,24 €	29 558,43 €
dont en intérêts	8 515,23 €	7 761,30 €
dont en capital	21 460,01 €	21 797,13 €

Chenon-Chenommet (SIACCC)

	2016	2017
Encours de la dette au 31 décembre	468 161,04 €	441 038,77 €
Remboursements au cours de l'exercice	43 495,87 €	43 538,25 €
dont en intérêts	15 753,39 €	15 670,00 €
dont en capital	27 742,48 €	27 868,25 €

Coulonges

	2017
Encours de la dette au 31 décembre	184 813,23 €
Remboursements au cours de l'exercice	13 579,42 €
dont en intérêts	6 951,46 €
dont en capital	6 627,96 €

Mansle

	2016	2017
Encours de la dette au 31 décembre	133 806,50 €	116 498,41 €
Remboursements au cours de l'exercice	23 180,20 €	23 180,20 €
dont en intérêts	6 647,56 €	5 872,11 €
dont en capital	16 532,64 €	17 308,09 €

Montignac-Charente

	2016	2017
Encours de la dette au 31 décembre	397 545,49 €	296 861,66 €
Remboursements au cours de l'exercice	30 036,91 €	130 566,01 €
dont en intérêts	8 974,42 €	8 476,51 €
dont en capital	21 062,49 €	122 089,50 €

Nanclars

	2016	2017
Encours de la dette au 31 décembre	208 246,37 €	142 240,85 €
Remboursements au cours de l'exercice	21 090,11 €	21 046,83 €
dont en intérêts	6 036,14 €	5 662,65 €
dont en capital	15 053,97 €	15 384,18 €

Puyréaux

	2017
Encours de la dette au 31 décembre	74 025,53 €
Remboursements au cours de l'exercice	19 740,85 €
dont en intérêts	0,80 €
dont en capital	19 740,05 €

St Amant de Boixe

	2016	2017
Encours de la dette au 31 décembre	506 190,78 €	467 513,72 €
Remboursements au cours de l'exercice	58 807,42 €	58 807,42 €
dont en intérêts	21 399,62 €	20 130,36 €
dont en capital	37 407,80 €	38 677,06 €

St Angeau (Val de Bonnieure)

	2016	2017
Encours de la dette au 31 décembre	6 521,87 €	0,00 €
Remboursements au cours de l'exercice	26 424,76 €	6 606,19 €
dont en intérêts	1 161,00 €	84,32 €
dont en capital	25 263,76 €	6 521,87 €

St Front

	2017
Encours de la dette au 31 décembre	78 357,30 €
Remboursements au cours de l'exercice	16 402,27 €
dont en intérêts	3 524,16 €
dont en capital	12 878,11 €

Tourriers

	2016	2017
Encours de la dette au 31 décembre	357 439,92 €	342 394,66 €
Remboursements au cours de l'exercice	29 013,48 €	29 006,48 €
dont en intérêts	13 968,22 €	13 961,22 €
dont en capital	15 045,26 €	15 045,26 €

Vars

	2016	2017
Encours de la dette au 31 décembre	357 566,29 €	341 544,58 €
Remboursements au cours de l'exercice	41 712,49 €	45 336,92 €
dont en intérêts	10 428,93 €	9 959,96 €
dont en capital	31 283,56 €	35 376,96 €

Villognon

	2016	2017
Encours de la dette au 31 décembre	146 045,67 €	129 768,08 €
Remboursements au cours de l'exercice	19 730,80 €	19 702,66 €
dont en intérêts	3 693,43 €	3 425,07 €
dont en capital	16 037,37 €	16 277,59 €

Vouharte

	2016	2017
Encours de la dette au 31 décembre	128 083,75 €	122 525,68 €
Remboursements au cours de l'exercice	9 325,76 €	9 325,76 €
dont en intérêts	3 930,89 €	3 767,77 €
dont en capital	5 394,87 €	5 557,99 €

Xambes

	2017
Encours de la dette au 31 décembre	250 825,41 €
Remboursements au cours de l'exercice	24 484,33 €
dont en intérêts	2 959,37 €
dont en capital	21 524,96 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES**Aigre-Verdille (Cœur de Charente)**

	2013	2014	2015	2016	2017
Montant de la dotation aux amortissements	31 250,61 €	32 895,17 €	30 528,52 €	78 496,90 €	78 496,90 €

Arais

	2013	2014	2015	2016	2017
Montant de la dotation aux amortissements	28 024,00 €	28 024,00 €	28 024,00 €	46 006,00 €	60 477,00 €

Aunac sur Charente

	2013	2014	2015	2016	2017
Montant de la dotation aux amortissements	11 789,00 €	13 137,00 €	11 879,00 €	13 662,00 €	13 662,00 €

Cellefrouin

	2014	2016	2017
Montant de la dotation aux amortissements	4 586,00 €	4 586,00 €	10 514,00 €

Chenon-Chenommet (SIACCC)

	2013	2014	2015	2016	2017
Montant de la dotation aux amortissements	38 280,00 €	12 306,66 €	31 659,50 €	31 657,56 €	29 826,00 €

Coulonges

	2014	2017
Montant de la dotation aux amortissements	15 320,00 €	15 320,00 €

Mansle

	2013	2014	2015	2016	2017
Montant de la dotation aux amortissements	72 612,00 €	72 839,00 €	72 839,00 €	88 966,00 €	88 966,00 €

Montignac-Charente

	2013	2014	2015	2016	2017
Montant de la dotation aux amortissements	0,00 €	26 754,00 €	26 754,00 €	26 754,00 €	47 814,16 €

Nanclars

	2013	2014	2015	2016	2017
Montant de la dotation aux amortissements	20 315,17 €	14 983,37 €	14 388,67 €	14 388,67 €	14 388,67 €

Puyréaux

	2017
Montant de la dotation aux amortissements	14 772,00 €

St Amant de Boixe

	2013	2014	2015	2016	2017
Montant de la dotation aux amortissements	67 958,00 €	64 004,30 €	64 270,00 €	64 728,00 €	66 462,00 €

St Angeau (Val de Bonnieure)

	2013	2014	2015	2016	2017
Montant de la dotation aux amortissements	29 432,00 €	29 432,00 €	29 432,00 €	29 432,00 €	29 432,00 €

St Front

	2017
Montant de la dotation aux amortissements	3 786,00 €

Tourriers

	2015	2016	2017
Montant de la dotation aux amortissements	7 926,00 €	7 926,00 €	7 926,00 €

Vars

	2013	2014	2015	2016	2017
Montant de la dotation aux amortissements	115 190,46 €	69 320,00 €	33 848,64 €	40 844,76 €	47 605,25 €

Villognon

	2013	2014	2015	2016	2017
Montant de la dotation aux amortissements	28 823,81 €	28 823,81 €	28 823,80 €	29 283,81 €	17 733,27 €

Vouharte

	2016	2017
Montant de la dotation aux amortissements	12 026,00 €	12 026,00 €

Xambes

	2015	2017
Montant de la dotation aux amortissements	11 158,00 €	19 625,00 €

■ **PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE**

Aigre-Verdille (Cœur de Charente)

Objet des travaux
Cœur de Charente -Travaux d'extension des réseaux de collecte des eaux usées - Communes d'Oradour et d'Aigre - Villages de Germeville, l'Ouche et St Mexant

■ Prix global de l'eau et de l'assainissement

Les fiches ci-après présentent le prix global de l'eau et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m³.

CDC COEUR DE CHARENTE

Rapport annuel

EXERCICE

2017

■ **PRIX GLOBAL : AIGRE-VERDILLE**

Eau potable	Collectivité : SIAEP NORD OUEST CHARENTE, affermage du 01/01/2013 avec la société SAUR, Tarif du syndicat
Assainissement collectif	Collectivité : CDC COEUR DE CHARENTE, affermage du 01/01/2016 avec la société SAUR, Tarif de la Communauté de communes

Prix global eau potable + assainissement collectif**pour un abonné consommant 120 m³**

	1er jan 2017	1er jan 2018	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	125,54 €	126,04 €	+0,40 %
de l'assainissement collectif	165,50 €	165,67 €	+0,10 %
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	178,37 €	146,00 €	-18,15 %
pour l'assainissement collectif	208,88 €	196,98 €	-5,70 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	38,40 €	39,60 €	+3,13 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	29,40 €	30,00 €	+2,04 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	13,20 €	13,20 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	19,55 €	17,87 €	-8,63 %
pour l'assainissement collectif	40,38 €	39,27 €	-2,76 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	375,06 €	342,71 €	-8,63 %
pour l'assainissement collectif	444,16 €	431,92 €	-2,76 %
TOTAL TTC GLOBAL	819,22 €	774,62 €	-5,44 %

Eau potable	Collectivité : SIAEP NORD OUEST CHARENTE, affermage du 01/01/2015 avec la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX, Tarif du syndicat
Assainissement collectif	Collectivité, régie, Tarif de la collectivité

Prix global eau potable + assainissement collectif

pour un abonné consommant 120 m³

	1er jan 2017	1er jan 2018	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	102,32 €	102,66 €	+0,33 %
de l'assainissement collectif	200,16 €	0,00 €	
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	112,00 €	146,00 €	+30,36 %
pour l'assainissement collectif	203,22 €	380,35 €	+87,16 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	38,40 €	39,60 €	+3,13 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	29,40 €	30,00 €	+2,04 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	10,87 €	10,87 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	14,50 €	16,45 €	+13,48 %
pour l'assainissement collectif	43,28 €	41,04 €	-5,18 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	278,09 €	315,58 €	+13,48 %
pour l'assainissement collectif	476,06 €	451,39 €	-5,18 %
TOTAL TTC GLOBAL	754,15 €	766,97 €	+1,70 %

Eau potable	Collectivité : SIAEP NORD EST CHARENTE, affermage du 01/01/2012 avec la société SAUR, Tarif du syndicat
Assainissement collectif	Collectivité régie, Tarif de la collectivité

Prix global eau potable + assainissement collectif**pour un abonné consommant 120 m³**

	1er jan 2017	1er jan 2018	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	94,41 €	94,74 €	+0,35 %
de l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	134,74 €	134,74 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	200,00 €	245,07 €	18,39 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	38,40 €	39,60 €	+3,03 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	29,40 €	30,00 €	+2,00 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	12,60 €	12,60 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	0,00 %
TVA			
pour le service d'eau potable	15,41 €	15,49 €	+0,52 %
pour l'assainissement collectif	22,88 €	27,51 €	+16,83 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	295,56 €	297,17 €	+0,54 %
pour l'assainissement collectif	252,28 €	302,58 €	+16,62 %
TOTAL TTC GLOBAL	547,84 €	599,75 €	+8,66 %

Eau potable	Collectivité : SIAEP NORD EST CHARENTE, Prestation de services du 01/01/2012 avec la société SAUR, Tarif du syndicat
Assainissement collectif	Collectivité régie, Tarif de la collectivité

Prix global eau potable + assainissement collectif**pour un abonné consommant 120 m³**

	1er jan 2017	1er jan 2018	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	0,00 €	0,00 €	
de l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	241,60 €	241,60 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	278,00 €	297,07 €	+6,86 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	38,40 €	39,60 €	+3,13 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	29,40 €	30,00 €	+2,04 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	0,00 €	0,00 €	
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	15,40 €	15,47 €	+0,43 %
pour l'assainissement collectif	30,74 €	32,71 €	+6,40 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	295,40 €	296,67 €	+0,43 %
pour l'assainissement collectif	338,14 €	359,78 €	+6,40 %
TOTAL TTC GLOBAL	633,54 €	656,44 €	+3,62 %

Eau potable	Collectivité : SIAEP NORD EST CHARENTE, affermage du 01/01/2012 avec la société SAUR, Tarif du syndicat
Assainissement collectif	Collectivité régie, Tarif de la collectivité

Prix global eau potable + assainissement collectif**pour un abonné consommant 120 m³**

	1er jan 2017	1er jan 2018	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	94,41 €	94,74 €	+0,35 %
de l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	134,74 €	134,74 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	680,20 €	506,00 €	-25,61 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	38,40 €	39,60 €	+3,13 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	29,40 €	30,00 €	+2,04 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	12,60 €	12,60 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	15,41 €	15,49 €	+0,55 %
pour l'assainissement collectif	70,96 €	53,60 €	-24,46 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	295,56 €	297,17 €	+0,55 %
pour l'assainissement collectif	780,56 €	589,60 €	-24,46 %
TOTAL TTC GLOBAL	1 076,12 €	886,77 €	-17,60 %

■ **PRIX GLOBAL : CHENON**

Eau potable	Collectivité : SIAEP NORD EST CHARENTE, affermage du 01/01/2012 avec la société SAUR, Tarif du syndicat
Assainissement collectif	Collectivité, régie, Tarif de la collectivité

Prix global eau potable + assainissement collectif**pour un abonné consommant 120 m³**

	1er jan 2017	1er jan 2018	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	94,41 €	94,74 €	+0,35 %
de l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	134,74 €	134,74 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	680,20 €	506,00 €	-25,61 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	38,40 €	39,60 €	+3,13 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	29,40 €	30,00 €	+2,04 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	12,60 €	12,60 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	15,41 €	15,49 €	+0,55 %
pour l'assainissement collectif	70,96 €	53,60 €	-24,46 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	295,56 €	297,17 €	+0,55 %
pour l'assainissement collectif	780,56 €	589,60 €	-24,46 %
TOTAL TTC GLOBAL	1 076,12 €	886,77 €	-17,60 %

Eau potable	Collectivité : SIAEP NORD OUEST CHARENTE, affermage du 01/01/2017 avec la société SAUR, Tarif du syndicat
Assainissement collectif	Collectivité régie, Tarif de la collectivité

Prix global eau potable + assainissement collectif**pour un abonné consommant 120 m³**

	1er jan 2017	1er jan 2018	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	115,22 €	115,64 €	+0,36 %
de l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	102,67 €	146,00 €	+42,20 %
pour l'assainissement collectif	400,00 €	378,00 €	-5,50 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	38,40 €	39,60 €	+3,13 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	29,40 €	30,00 €	+2,04 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	12,00 €	12,00 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	14,76 €	17,23 €	+16,75 %
pour l'assainissement collectif	42,94 €	40,80 €	-4,98 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	283,05 €	330,47 €	+16,75 %
pour l'assainissement collectif	472,34 €	448,80 €	-4,98 %
TOTAL TTC GLOBAL	755,39 €	779,27 €	+3,16 %

Eau potable	Collectivité : SIAEP NORD EST CHARENTE, affermage du 01/01/2012 avec la société SAUR, Tarif du syndicat
Assainissement collectif	Collectivité affermage du 01/01/2011 avec la société SAUR, Tarif de la collectivité

Prix global eau potable + assainissement collectif

pour un abonné consommant 120 m³

	1er jan 2017	1er jan 2018	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	94,41 €	94,74 €	+0,35 %
de l'assainissement collectif	89,79 €	90,13 €	+0,38 %
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	134,74 €	134,74 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	125,40 €	164,50 €	+31,18 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	38,40 €	39,60 €	+3,13 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	29,40 €	30,00 €	+2,04 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	12,60 €	12,60 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	15,41 €	15,49 €	+0,55 %
pour l'assainissement collectif	24,46 €	28,46 €	+16,37 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	295,56 €	297,17 €	+0,55 %
pour l'assainissement collectif	269,05 €	313,09 €	+16,37 %
TOTAL TTC GLOBAL	564,61 €	610,27 €	+8,09 %

■ **PRIX GLOBAL : MONTIGNAC-CHARENTE**

Eau potable	Collectivité : SIAEP NORD OUEST CHARENTE, affermage du 01/01/2015 avec la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX, Tarif du syndicat
Assainissement collectif	Collectivité affermage du 01/01/2009 avec la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX, Tarif de la collectivité

Prix global eau potable + assainissement collectif**pour un abonné consommant 120 m³**

	1er jan 2017	1er jan 2018	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	102,32 €	102,66 €	+0,33 %
de l'assainissement collectif	108,84 €	110,51 €	+1,53 %
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	112,00 €	146,00 €	+30,36 %
pour l'assainissement collectif	176,00 €	191,12 €	+8,59 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	38,40 €	39,60 €	+3,13 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	29,40 €	30,00 €	+2,04 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	10,87 €	10,87 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	14,50 €	16,45 €	+13,48 %
pour l'assainissement collectif	31,42 €	33,16 €	+5,53 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	278,09 €	315,58 €	+13,48 %
pour l'assainissement collectif	345,66 €	364,79 €	+5,53 %
TOTAL TTC GLOBAL	623,75 €	680,38 €	+9,08 %

Eau potable	Collectivité : SIAEP DU KARST DE LA CHARENTE, affermage du 01/01/2009 avec la société LYONNAISE DES EAUX, Tarif du syndicat
Assainissement collectif	Collectivité régie, Tarif de la collectivité

Prix global eau potable + assainissement collectif**pour un abonné consommant 120 m³**

	1er jan 2017	1er jan 2018	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	123,50 €	124,70 €	+0,97 %
de l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	138,88 €	166,79 €	+20,10 %
pour l'assainissement collectif	276,00 €	295,73 €	+7,15 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	38,40 €	39,60 €	+3,13 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	29,40 €	30,00 €	+2,04 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	18,23 €	21,71 €	+19,09 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	17,55 €	19,40 €	+10,59 %
pour l'assainissement collectif	30,54 €	32,57 €	+6,66 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	336,56 €	372,20 €	+10,59 %
pour l'assainissement collectif	335,94 €	358,30 €	+6,66 %
TOTAL TTC GLOBAL	672,50 €	730,51 €	+8,63 %

Eau potable	Collectivité : SIAEP DU KARST DE LA CHARENTE, affermage du 01/01/2009 avec la société LYONNAISE DES EAUX, Tarif du syndicat
Assainissement collectif	Collectivité régie, Tarif de la collectivité

Prix global eau potable + assainissement collectif**pour un abonné consommant 120 m³**

	1er jan 2017	1er jan 2018	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	123,50 €	124,70 €	+0,97 %
de l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	138,88 €	166,79 €	+20,10 %
pour l'assainissement collectif	413,00 €	386,27 €	-6,47 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	38,40 €	39,60 €	+3,13 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	29,40 €	30,00 €	+2,04 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	18,23 €	21,71 €	+19,09 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	17,55 €	19,40 €	+10,59 %
pour l'assainissement collectif	44,24 €	41,63 €	-5,91 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	336,56 €	372,20 €	+10,59 %
pour l'assainissement collectif	486,64 €	457,90 €	-5,91 %
TOTAL TTC GLOBAL	823,20 €	830,10 €	+0,84 %

■ **PRIX GLOBAL : PUYREAUX**

Eau potable	Collectivité : SIAEP NORD EST CHARENTE, affermage du 01/01/2012 avec la société SAUR, Tarif du syndicat
Assainissement collectif	Collectivité régie, Tarif de la collectivité

Prix global eau potable + assainissement collectif**pour un abonné consommant 120 m³**

	1er jan 2017	1er jan 2018	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	94,41 €	94,74 €	+0,35 %
de l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	134,74 €	134,74 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	413,00 €	386,27 €	-6,47 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	38,40 €	39,60 €	+3,13 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	29,40 €	30,00 €	+2,04 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	12,60 €	12,60 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	15,41 €	15,49 €	+0,55 %
pour l'assainissement collectif	44,24 €	41,63 €	-5,91 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	295,56 €	297,17 €	+0,55 %
pour l'assainissement collectif	486,64 €	457,90 €	-5,91 %
TOTAL TTC GLOBAL	782,20 €	755,07 €	-3,47 %

PRIX GLOBAL : SAINT AMANT DE BOIXE

Eau potable	Collectivité : SIAEP NORD OUEST CHARENTE, affermage du 01/01/2015 avec la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX, Tarif du syndicat
Assainissement collectif	Collectivité régie, Tarif de la collectivité

Prix global eau potable + assainissement collectif**pour un abonné consommant 120 m³**

	1er jan 2017	1er jan 2018	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	102,32 €	102,66 €	+0,33 %
de l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	112,00 €	146,00 €	+30,36 %
pour l'assainissement collectif	270,00 €	290,93 €	+7,75 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	38,40 €	39,60 €	+3,13 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	29,40 €	30,00 €	+2,04 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	10,87 €	10,87 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	14,50 €	16,45 €	+13,48 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	32,09 €	
Total TTC			
pour le service d'eau potable	278,09 €	315,58 €	+13,48 %
pour l'assainissement collectif	299,40 €	353,02 €	+17,91 %
TOTAL TTC GLOBAL	577,49 €	668,61 €	+15,78 %

PRIX GLOBAL : VAL DE BONNIEURE (ST ANGEAU)

Eau potable	Collectivité : SIAEP DU KARST DE LA CHARENTE, affermage du 01/02/2011 avec la société SAUR, Tarif du syndicat
Assainissement collectif	Collectivité, régie, Tarif de la collectivité

Prix global eau potable + assainissement collectif**pour un abonné consommant 120 m³**

	1er jan 2017	1er jan 2018	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	97,26 €	99,31 €	+2,11 %
de l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	141,62 €	162,31 €	+14,61 %
pour l'assainissement collectif	269,64 €	291,57 €	+8,13 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	0,00 €	39,60 €	
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,00 €	30,00 €	
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	10,80 €	12,00 €	+11,11 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	13,73 €	17,23 €	+25,45 %
pour l'assainissement collectif	26,96 €	32,16 €	+19,26 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	263,41 €	330,45 €	+25,45 %
pour l'assainissement collectif	296,60 €	353,73 €	+19,26 %
TOTAL TTC GLOBAL	560,02 €	684,17 €	+22,17 %

Eau potable	Collectivité : SIAEP NORD EST CHARENTE, affermage du 01/01/2012 avec la société SAUR, Tarif du syndicat
Assainissement collectif	Collectivité régie, Tarif de la collectivité

Prix global eau potable + assainissement collectif**pour un abonné consommant 120 m³**

	1er jan 2017	1er jan 2018	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	94,41 €	94,74 €	+0,35 %
de l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	134,74 €	134,74 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	345,00 €	341,33 €	-1,06 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	38,40 €	39,60 €	+3,13 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	29,40 €	30,00 €	+2,04 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	12,60 €	12,60 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	15,41 €	15,49 €	+0,55 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	37,13 €	
Total TTC			
pour le service d'eau potable	295,56 €	297,17 €	+0,55 %
pour l'assainissement collectif	374,40 €	408,46 €	+9,10 %
TOTAL TTC GLOBAL	669,96 €	705,64 €	+5,33 %

PRIX GLOBAL : TOURNEURS

Eau potable	Collectivité : SIAEP DU KARST DE LA CHARENTE, affermage du 01/01/2009 avec la société LYONNAISE DES EAUX, Tarif du syndicat
Assainissement collectif	Collectivité régie, Tarif de la collectivité

Prix global eau potable + assainissement collectif**pour un abonné consommant 120 m³**

	1er jan 2017	1er jan 2018	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	123,50 €	124,70 €	+0,97 %
de l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	138,88 €	166,79 €	+20,10 %
pour l'assainissement collectif	296,00 €	308,27 €	+4,15 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	38,40 €	39,60 €	+3,13 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	29,40 €	30,00 €	+2,04 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	18,23 €	21,71 €	+19,09 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	17,55 €	19,40 €	+10,59 %
pour l'assainissement collectif	32,54 €	33,83 €	+3,96 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	336,56 €	372,20 €	+10,59 %
pour l'assainissement collectif	357,94 €	372,10 €	+3,96 %
TOTAL TTC GLOBAL	694,50 €	744,30 €	+7,17 %

Eau potable	Collectivité : SIAEP NORD OUEST CHARENTE, affermage du 01/01/2015 avec la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX, Tarif du syndicat
Assainissement collectif	Collectivité régie, Tarif de la collectivité

Prix global eau potable + assainissement collectif**pour un abonné consommant 120 m³**

	1er jan 2017	1er jan 2018	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	102,32 €	102,66 €	+0,33 %
de l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	112,00 €	146,00 €	+30,36 %
pour l'assainissement collectif	286,80 €	302,13 €	+5,35 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	38,40 €	39,60 €	+3,13 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	29,40 €	30,00 €	+2,04 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	10,87 €	10,87 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	14,50 €	16,45 €	+13,48 %
pour l'assainissement collectif	31,62 €	33,21 €	+5,04 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	278,09 €	315,58 €	+13,48 %
pour l'assainissement collectif	347,82 €	365,34 €	+5,04 %
TOTAL TTC GLOBAL	625,91 €	680,93 €	+8,79 %

Eau potable	Collectivité : SIAEP NORD EST CHARENTE, régie, Tarif du syndicat
Assainissement collectif	Collectivité régie, Tarif de la collectivité

Prix global eau potable + assainissement collectif**pour un abonné consommant 120 m³**

	1er jan 2017	1er jan 2018	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	0,00 €	0,00 €	
de l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	259,27 €	259,27 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	198,00 €	243,73 €	18,76 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	38,40 €	39,60 €	+3,03 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	29,40 €	30,00 €	+2,00 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	12,00 €	12,00 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	17,03 €	17,10 €	+0,41 %
pour l'assainissement collectif	22,74 €	27,37 €	+16,91 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	326,70 €	327,97 €	+0,39 %
pour l'assainissement collectif	250,14 €	301,10 €	+16,92 %
TOTAL TTC GLOBAL	576,84 €	629,07 €	+8,30 %

Eau potable	Collectivité : SIAEP NORD OUEST CHARENTE, affermage du 01/01/2017 avec la société SAUR, Tarif du syndicat
Assainissement collectif	Collectivité régie, Tarif de la collectivité

Prix global eau potable + assainissement collectif**pour un abonné consommant 120 m³**

	1er jan 2017	1er jan 2018	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	115,22 €	115,64 €	+0,36 %
de l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	102,67 €	146,00 €	+42,20 %
pour l'assainissement collectif	280,00 €	298,00 €	+6,43 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	38,40 €	39,60 €	+3,13 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	29,40 €	30,00 €	+2,04 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	12,00 €	12,00 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	14,76 €	17,23 €	+16,75 %
pour l'assainissement collectif	30,94 €	32,80 €	+6,01 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	283,05 €	330,47 €	+16,75 %
pour l'assainissement collectif	340,34 €	360,80 €	+6,01 %
TOTAL TTC GLOBAL	623,39 €	691,27 €	+10,89 %

Eau potable	Collectivité : SIAEP NORD OUEST CHARENTE, affermage du 01/01/2017 avec la société SAUR, Tarif du syndicat
Assainissement collectif	Collectivité régie, Tarif de la collectivité

Prix global eau potable + assainissement collectif**pour un abonné consommant 120 m³**

	1er jan 2017	1er jan 2018	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	115,22 €	115,64 €	+0,36 %
de l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	102,67 €	146,00 €	+42,20 %
pour l'assainissement collectif	295,00 €	308,00 €	+4,41 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	38,40 €	39,60 €	+3,13 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	29,40 €	30,00 €	+2,04 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	12,00 €	12,00 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	14,76 €	17,23 €	+16,75 %
pour l'assainissement collectif	32,44 €	33,80 €	+4,19 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	283,05 €	330,47 €	+16,75 %
pour l'assainissement collectif	356,84 €	371,80 €	+4,19 %
TOTAL TTC GLOBAL	639,89 €	702,27 €	+9,75 %